

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet Le Nay – Técou BP 80133 81604 GAILLAC Cedex

Téléphone : 05.63.83.61.61

Adresse internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>

E-Mail : ted@gaillac-graulhet.fr

Statut : Etablissement public local à caractère administratif

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de chaufferies biomasse dans des écoles de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) à tranches optionnelles

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

CPV principal : 71310000-4 services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

Lieu principal d'exécution :

Briatexte, Cadalen, Castelnau de Montmiral, Gaillac, Florentin, Lasgraïsses, Mézens, Parisot, Salvagnac et Técou,

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en lot unique.

Les prestations font l'objet de 23 tranches :

Tranche ferme Missions APS et APD pour 11 sites

Tranches optionnelles groupe 1 :

- n°1.1 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour l'école Jean Louis Etienne à Briatexte,
- n°1.2 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour l'école de Cadalen,
- n°1.3 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour l'école de Castelnau de Montmiral,
- n°1.4 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour l'école de Florentin,
- n°1.5 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour l'école Sainte Cécile d'Avès à Gaillac,
- n°1.6 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour l'école de Tessonnières à Gaillac,
- n°1.7 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour l'école de Lasgraïsses,
- n°1.8 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour l'école de Mézens,
- n°1.9 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour l'école de Parisot,

- n°1.10 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour l'école de Salvagnac,
- n°1.11 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour l'école de Téco.

Tranches optionnelles groupe 2 :

- n°2.1 Missions VISA, DET et AOR pour l'école de Jean Louis Etienne à Briatexte,
- n°2.2 Missions VISA, DET et AOR pour l'école de Cadalen,
- n°2.3 Missions VISA, DET et AOR pour l'école de Castelnau de Montmiral,
- n°2.4 Missions VISA, DET et AOR pour l'école de Florentin,
- n°2.5 Missions VISA, DET et AOR pour l'école Sainte Cécile d'Avès à Gaillac,
- n°2.6 Missions VISA, DET et AOR pour l'école de Tessonnières à Gaillac,
- n°2.7 Missions VISA, DET et AOR pour l'école de Lasgraïsses,
- n°2.8 Missions VISA, DET et AOR pour l'école de Mézens,
- n°2.9 Missions VISA, DET et AOR pour l'école de Parisot,
- n°2.10 Missions VISA, DET et AOR pour l'école Salvagnac,
- n°2.11 Missions VISA, DET et AOR pour l'école de Téco.

La tranche ferme Missions APS et APD pour 11 sites commence à compter de la date de notification du marché.

Variantes :

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes à l'initiative du candidat sont autorisées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Concernant la tranche ferme Missions APS et APD pour 11 sites : L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant de la tranche.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Concernant les tranches optionnelles n°1.1 à 1.11 Missions PRO, AMO, DCE et ACT pour 11 sites : L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant de la tranche. Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Concernant la tranche optionnelle n°2.1 Missions VISA, DET et AOR pour les 11 sites : L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant de la tranche.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>)

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Références des principaux services fournis sur 3 ans.
- Mémoire technique détaillant l'expérience du candidat et mettant en évidence son expérience ou sa capacité à mener à bien des opérations similaires, ses compétences en matière d'économie de la construction, les moyens humains et matériels qu'il va dédier à l'opération, un planning prévisionnel optimisé, ses assurances professionnelles et ses attestations fiscales.

Prestations réservées

Les prestations du marché sont réservées en vertu des dispositions administratives suivantes :

Concernant le ou les architectes : Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Sont autorisés à répondre les cabinets de maîtrise d'œuvre et BET pouvant justifier de l'ensemble des compétences en interne et les groupements de maîtres d'œuvre et BET ou BE fluides pouvant justifier de l'ensemble des compétences requises en cumulant leurs compétences individuelles.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points.

2. Critère Valeur technique pondéré à 60 sur 100 points.

2.1. Sous-critère Cohérence des expériences passées ou le savoir-faire justifié pondéré à 18 sur 60 points.

2.2. Sous-critère Cohérence des moyens humains et matériels pondéré à 18 sur 60 points.

2.3. Sous-critère Cohérence du planning proposé pondéré à 6 sur 60 points.

2.4. Sous-critère Pertinence de la méthodologie proposée intégrant la prise en compte de la sensibilité particulières des sites pondéré à 18 sur 60 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 22-16-PAS

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/05/2022

Date limite de réception des offres : 09/06/2022 à 17 :00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE CEDEX